

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <i>13/07/2018</i>	Dossier complet, le : <i>13/07/2018</i>	N° d'enregistrement : <i>F09318Y0255</i>

1. Intitulé du projet

Création d'une voie ouverte à la circulation routière - Quartier du Jaquon / Commune de Saint-Laurent-du-Var

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Métropole Nice Côte d'Azur

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Christian ESTROSI, Président

RCS / SIRET

2 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 1 | 9 | 5 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières... a) construction de routes classées...des EPCI ...	- Aménagement d'un nouveau barreau de liaison ouvert à la circulation routière de 200 mètres linéaires entre l'av. M Pagnol et le chemin du Jaquon.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à la création d'un nouveau barreau de liaison ouvert à la circulation routière de 200 mètres linéaires, entre l'av. M Pagnol et le chemin du Jaquon, dans un milieu urbain composé de friches herbacées entretenues et de deux espaces artificialisés revêtus à vocation de parking.

Il comprend l'aménagement d'une voie à sens unique d'environ 160 mètres linéaires et d'une voie à double sens d'environ 40 mètres linéaires dans sa partie Sud.

Les accès aux parkings et des riverains situés le long du nouveau barreau, en partie Nord et au niveau du chemin du Jaquon au Sud, seront rétablis et aménagés.

Le projet intègre deux trottoirs, une piste cyclable et un terre plein paysager végétalisé.

Aucune démolition n'est à prévoir pour la réalisation des travaux.

4.2 Objectifs du projet

Le quartier des Jaquons est essentiellement résidentiel et constitué de maisons individuelles et de logements collectifs R+4, dont certains très récents. Il comporte plusieurs équipements importants :

- Le Collège Saint-Exupéry qui accueille 550 élèves,
- Une crèche municipale de 75 lits,
- Des équipements sportifs associatifs et départementaux,
- Un supermarché et des commerces de proximité
- Plusieurs poches de stationnements publics.

Aujourd'hui le quartier est concerné par des difficultés de circulation liés à l'occupation et à l'usage du sol mais également aux caractéristiques des voies et au maillage routier du secteur (congestions aux heures de pointes, passages étroits, enclavement, conflits d'usages (circulation /piétons/cycles/stationnement), discontinuité des cheminements piétons et cycles...).

L'objectif de l'ouverture d'un nouveau barreau routier est de renforcer et améliorer la desserte du quartier, d'assurer une continuité dans les cheminements modes doux en lien avec les équipements.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront sur une période d'environ 5 mois. Ils seront séquencés en 4 phases successives :

1. Travaux de préparation et dégagement des emprises,
2. Aménagement des réseaux secs et humides,
3. Travaux de voiries et aménagements de surfaces,
4. Signalisation et espaces verts.

Les aménagements de voiries seront conduits selon des principes d'aménagement durable afin de limiter au maximum les effets sur l'environnement et les riverains. La démarche Chantier Vert élaborée par la Métropole Nice Côte d'Azur sera observée durant toute la mise en œuvre de l'opération. Ce document définit les prescriptions environnementales liées au chantier que les entreprises doivent respecter. Les aspects environnementaux traités sont notamment liés :

- l'insertion du chantier dans le site (signalisation, insertion),
- la protection du milieu naturel,
- les émissions sonores et les vibrations,
- la gestion et l'élimination des déchets de chantier,
- les rejets des effluents de chantier,
- la pollution atmosphérique,
- le respect de patrimoine.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation le projet permettra d'améliorer les conditions de circulation et de desserte locale au niveau du quartier.

De plus les aménagements destinés aux piétons et cycles, permettra de favoriser l'usage des modes de déplacements doux, en sécurisant l'infrastructure et en complétant le maillage déjà existant dans le quartier, ce qui aura pour effet de faciliter l'accès aux équipements présents sur site (collège, gymnase, tennis, commerces...).

D'une manière globale, le projet apportera un confort et une amélioration de la qualité de vie pour les riverains et usagers.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Emprise projet	- 2 250 m ²
- Surface imperméabilisée	- environ 1100 m ²
- Linéaire nouvelle voie de circulation	- 200 ml
- Linéaire chaussée sens unique	- 160 ml x 3,5 m
- Linéaire chaussée double sens	- 40 ml x 6,0 m
- Linéaire bande cyclable créé	- 200 ml x 1,5 m
- Trottoir	- 200 ml (bilatéral)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Quartier du Jaquon
06700 Saint-Laurent-du-Var

Département des Alpes-Maritimes
(06)
FRANCE

Coordonnées géographiques¹

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 07° 18' 20" E Lat. 43° 6' 73" N

Point d'arrivée : Long. 07° 18' 23" E Lat. 43° 6' 54" N

Communes traversées :

Saint-Laurent-du-Var
Département des Alpes-Maritimes (06)
FRANCE

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/snp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche recensée à proximité du site est la ZNIEFF terrestre de type II dénommée « Le Var » n° 930020162. elle est située à environ 1,2 km à l'Est du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la limite des espaces proches du rivage définie dans la loi littoral. Toutefois la nature du projet est compatible avec cette dernière.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur est concerné par le deuxième Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE II) Approuvé par délibération n°29.1 du Conseil Métropolitain en date du 9 octobre 2017. Le projet par sa nature et ses objectifs répond entièrement aux actions mises en place dans le cadre du PPBE II.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Zones Humides inventoriées aux abords du projet sont constituées du Fleuve Var et de sa ripisylve. Elles sont situées à environ 1,2 km à l'Est du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN : La commune de Saint-Laurent du Var est couverte par : - le PPR Inondation de la basse vallée du Var, approuvé le 18 avril 2011 et modifié en dernière date le 15 janvier 2014. Le projet est situé hors du périmètre concerné par le PPRI; - un PPR Incendie de Forêt approuvé le 8 juillet 2014. Le projet est situé dans une zone non règlementée par le PPRI. PPRT : - Néant
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit "Littoral ouest de Nice à Théoule" est le plus proche recensé. Il ne concerne pas la commune de Saint-Laurent-du-Var et est situé à environ 300 m à l'Ouest du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche recensée est le site de la Directive Oiseaux ZPS Basse Vallée du Var. Elle est située à environ 1,2 km à l'Est du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé "Propriété ayant appartenu à Auguste Renoir" est le plus proche recensé. Il est situé à environ 2 km à l'Ouest du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La surface nouvellement imperméabilisée reste négligeable (environ 1000 m ²). Le projet respectera le principe de transparence hydraulique. Les eaux de chaussée seront drainées et rejetées dans le réseau d'eau pluviale. Aucune modification des masses d'eaux souterraines n'est à prévoir, d'autant que le risque d'inondations par remontée de nappe est très faible dans le secteur.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls matériaux excédentaires proviendront du décapage des surfaces actuelles et des terrassements préalables. Compte tenu de la topographie, leur quantité sera négligeable. Ils seront réutilisés sur place, en priorité et dans la mesure du possible, ou dirigés vers des filiales de traitements spécialisés locales.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seuls des matériaux utiles aux traitements de surface (enrobés...) et aux espaces plantés (terre végétale) seront utiles. Toutefois, il est prévu de limiter au maximum les ressources naturelles non renouvelables et de favoriser l'utilisation de matériaux locaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone s'inscrit dans un milieu urbain plus ou moins dense composé : - d'habitats de types friches herbacées, avec ponctuellement des sujets arborés et des fourrés, - de zones artificielles revêtues (parkings). Les milieux sont fortement anthropisés et entretenus. Ils ne sont pas favorables à l'accueil d'espèces à enjeux. La flore est composée d'un parterre herbacé banal entretenu, et accompagné d'une végétation typique de milieux urbains. La faune présente un cortège banal sans enjeu particulier de conservation avec quelques oiseaux et reptiles courants des milieux urbains.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NB : la consultation du portail des données naturalistes SILENE confirme qu'aucune espèce patrimoniale d'intérêt n'est recensée sur le site. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique situe la zone d'étude dans les espaces artificialisés et le projet reste éloigné du Site de la Directive Oiseaux ZPS "Basse Vallée du Var" et n'aura pas d'impact sur un habitat ou des espèces inscrites au formulaire des données du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consomme environ 1000 m ² d'espace anthropique composé de friches herbacées entretenues (fauche 1 à 2 fois / an par la commune de Saint-Laurent du Var). La surface concernée reste faible et n'induit pas de consommation d'espaces naturels proprement dit.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude est situé dans la zone de danger liée aux transports de matières dangereuses de l'AB.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne générera pas un trafic supplémentaire significatif. Le nouveau barreau de liaison permettra de mieux répartir les flux de circulations en améliorant le maillage, de résorber les conflits de circulations existants sur le Ch. du Jaquon, notamment au droit des portions étroites entre le Bd. Pagnol et l'Av. du Zoo. et de délester le trafic sur le point d'échanges av St Exupéry/ Moschetti/Sauvalgo/Jeanne d'Arc (point dur en termes de circulation). La piste cyclable+trottoirs favorisera les déplacements modes doux sur le site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux sont susceptibles de créer du bruit dû aux engins de chantier et à leur circulation. En phase d'exploitation, compte tenu de l'occupation du sol existante aux abords du site, l'ambiance sonore initiale ne sera pas modifiée de manière significative.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seule la circulation routière est source de nuisances olfactives dans le périmètre du projet. Le projet n'engendrera pas d'odeurs supplémentaires significatives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les travaux de terrassements généraux sont susceptibles de créer des vibrations. Au vu de sa localisation, les émissions engendrées ne devraient pas être significatives.</p> <p>En phase exploitation, le projet ne créera pas de vibrations supplémentaires significatives.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La création d'une voie nouvelle et la mise en place d'un réseau d'éclairage public engendrera des émissions lumineuses sur le linéaire compris entre l'avenue M. Pagnol et le Chemin du Jaquon.</p> <p>Toutefois, le site est déjà concerné par les émissions lumineuses des milieux urbains.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, des émissions de poussières sont possibles. Les émissions engendrées ne devraient pas être significatives et se limiteront à la durée du chantier.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à engendrer des effluents. De plus, la surface imperméabilisée supplémentaire (1000 m²) par rapport à l'état actuel est faible et sera collecté dans le réseau EP existant.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les déchets seront triés sur le chantier et seront soit valorisés sur site, soit collectés par une filière adéquate de valorisation, soit évacués vers une installation de stockage adaptée. Une zone pour déchets dangereux sera également aménagée si nécessaire.</p> <p>En phase exploitation, le projet n'engendrera pas de déchets.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Area for describing cumulative impacts.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Area for describing transboundary effects.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La principale mesure mise en oeuvre dans le cadre du projet concerne l'application de la charte Chantier Vert de la Métropole Nice Côte d'Azur en phase chantier :

- la mise en oeuvre de système d'assainissement provisoire,
- la limitation des émissions de poussières,
- la gestion et le stockage des déchets induits par les travaux,
- une organisation optimale du chantier afin de limiter son impact sur les populations riveraines,
- la planification des travaux...

En phase d'exploitation le projet aura un impact positif sur les conditions de circulation aussi bien en termes de fluidité du trafic que de sécurité. Il évitera les conflits de circulations existants, notamment au niveau du Chemin du Jaquon.

De plus les aménagements prévus pour les modes doux (cycles et piétons) compléteront et sécuriseront le maillage des infrastructures existantes. En favorisant ces modes de déplacements non polluants, le projet aura un impact notable sur la qualité de vie et la santé humaine pour les riverains et les usagers des équipements présents dans le quartier (collège, gymnase, terrains de tennis, commerces...).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale. En effet, l'aménagement proposé permet une amélioration importante des conditions de circulation et de sécurité pour les usagers dans le quartier. De plus il intègre un ensemble d'aménagements piétons et cycles permettant de favoriser les modes de déplacements doux. La création de ce barreau de liaison aura un impact positif sur la qualité de vie des usagers et riverains.

Par ailleurs le projet n'entraîne aucune destruction ou atteinte à un milieu naturel d'intérêt patrimonial et son emprise est négligeable.

Les effets négatifs du projet sont essentiellement liés à la phase chantier et sont prises en compte par le Maître d'Ouvrage à travers l'application stricte de la charte Chantier Vert de la Métropole Nice Côte d'Azur.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Nice

le. 13 JUL. 2018

Signature


Le chef du Service ESPACES PUBLICS et VOIRIE
Denis CARLO

